

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°2023_048

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 24	Votants 27
Date de Convocation	2 juin 2023		
Séance du	9 juin 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY — Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – T. RENARD – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELA à J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

**OBJET : **Modification des tarifs de la régie « Menus produits »
(Photocopies)****

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et suivants ;
VU la décision n°68/09 en date du 3 novembre 2009 portant acte constitutif d'une régie de recettes (menus produits).

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient de modifier les tarifs de la régie « menus produits », et plus particulièrement les tarifs des photocopies effectuées par les usagers en Mairie. En effet, les tarifs pour l'impression et les photocopies en couleur n'ont jamais été fixés et les demandes des administrés en ce sens se multiplient.

Il est par conséquent proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- Pour l'impression ou photocopie de documents en A4 :
 - o En noir et blanc (par page) : 0,15 € (maintien du tarif en vigueur),
 - o En couleur (par page) : 0,30 €
- Pour l'impression ou photocopie de documents en A3 :
 - o En noir et blanc (par page) : 0,30 € (maintien du tarif en vigueur),
 - o En couleur (par page) : 0,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés **ADOpte** la nouvelle tarification des copies au sein de la Mairie de Pollestres, à compter du 9 juin 2023.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le *14/06/2023*

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

